



NOTE DE SYNTHÈSE

**CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 7 AVRIL 2021 A 19h45**

Salle Polyvalente

**Réunion sans public en raison
de la crise sanitaire
Retransmission sur Facebook live :
[CMMontluel20210407](https://www.facebook.com/CMMontluel20210407)**



Montluel
Marianne d'or 2018



ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES.....	- 3 -
1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 (Annexe n° 1).....	- 3 -
2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2021 (Annexe n° 2)	- 3 -
RESSOURCES HUMAINES.....	- 4 -
3/ CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCE	- 4 -
FINANCES.....	- 5 -
4/ REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	- 5 -
5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) - EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION - PROGRAMME 2021.....	- 5 -
6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN - ARCHIVES HISTORIQUES - PROGRAMME 2021.....	- 6 -
7/ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	- 7 -
8/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	- 8 -
9/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL (Annexe n°3)	- 8 -
COMMUNICATION DU MAIRE.....	- 9 -
QUESTIONS DIVERSES	- 10 -

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 (Annexe n° 1)

Afin de faciliter la gestion administrative, il est demandé de faire parvenir vos remarques et/ou vos souhaits de rectification par écrit dans les meilleurs délais.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2021 (Annexe n° 2)

Afin de faciliter la gestion administrative, il est demandé de faire parvenir vos remarques et/ou vos souhaits de rectification par écrit dans les meilleurs délais.

3/ CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la volonté de la Commune de Montluel de donner une opportunité professionnelle aux personnes porteuses de handicap éloignées de l'emploi.

Il précise que le taux d'emploi de travailleurs porteurs de handicap au sein de la collectivité est de 6,61 %.

Monsieur le Maire expose que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce type de contrat permet notamment de donner une chance professionnelle à des personnes porteuses de handicap éloignée durablement de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- **DE L'AUTORISER à créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**
 - **Poste : agent administratif polyvalent ;**
 - **Durée du contrat : six mois avec possibilité de renouvellement ;**
 - **Durée hebdomadaire de travail : trente heures**
 - **Rémunération : SMIC**
- **D'INSCRIRE les crédits et recettes nécessaires au budget 2021 et suivants.**

FINANCES

4/ REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Le tableau des résultats de l'exercice 2020 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 631 439,78
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	145 285,96
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 260 942,91
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	0,00
Dotation complémentaire en réserve, section investissement (compte 1068)	300 000,00
Solde du résultat de fonctionnement – report compte R 002	1 331 439,78

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2021, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- **DE DECIDER la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 telle qu'indiquée ci-dessus.**

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) - EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION - PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montluel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'installation d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal.

Un projet d'extension du dispositif de vidéoprotection de la voie publique est prévu en 2021. Il consiste en l'implantation de nouvelles caméras s'intégrant dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière au titre du FIPD 2021.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Sources	Libellés	Montants en € H.T.	Taux
Fonds propres	Autofinancement	17 413,50	50 %
Etat – FIPD	FIPD 2021	17 413,50	50 %
Total H.T.		34 827,00	100 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADOPTER l'opération d'extension du système de vidéoprotection de la voie publique pour 2021 ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette opération.**

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN - ARCHIVES HISTORIQUES - PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montluel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de restauration de ses archives historiques.

Un projet de restauration est prévu en 2021 en vue de la stabilisation de soixante-quinze liasses.

Afin de mettre en œuvre cette restauration, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Départemental de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

Sources	Libellés	Montants en € H.T.	Taux
Fonds propres	Autofinancement	1 000,00	20 %
Conseil départemental 01		2 250,00	45 %
Etat – DRAC		1 750,00	35 %
Total H.T.		5 000, 00	100 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADOPTER l'opération de restauration des archives historiques au titre de l'année 2021 ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette opération.**

7/ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations locales et propose au Conseil Municipal d'examiner la liste des subventions pouvant être accordées en 2021 :

Secteur	Nom de l'association	Proposition 2021 en €
Culture - Animation	Montluel en Fête - <u>sous réserve de convention d'objectifs</u>	16 000,00
Culture - Cinéma	Association cinéma des Augustins	500,00
Culture - Généraliste	Office Municipal de la Culture de Montluel	7 000,00
Culture - Musique	Ecole Intercommunale de Musique	2 500,00
Culture - Musique	EIME (orchestre d'harmonie) - <u>sous réserve de convention d'objectifs</u>	3 400,00
Culture - Musique	En Pl' Ain Chœur	300,00
Culture - Musique	Les amis de l'orgue	2 600,00
Culture - Musique	Ultrason Org Elec Club (EMA Montluel)	570,00
Culture - Musique	Association Philatélique	200,00
Culture - Patrimoine	Comité Histoire et Patrimoine	2 700,00
Culture - Patrimoine	Comité Histoire et Patrimoine - <u>sous réserve convention d'objectifs</u>	4 000,00
Culture - Théâtre	Les grands enfants (Contes en Côtère) - <u>sous réserve de convention d'objectifs</u>	600,00
Divers	AIMPEC	1 850,00
Divers	AIMPEC – <u>sous réserve de convention d'objectifs 2021</u>	3 150,00
Divers	AIMPEC – <u>sous réserve de convention d'objectifs – RAPPEL 2020</u>	3 150,00
Divers	Comité de jumelage	2 131,80
Divers	Les chasseurs réunis	130,00
Divers	Union des Anciens Combattants et victimes de guerre	200,00
Divers	Jeunes sapeurs-pompiers de Montluel	200,00
Divers	Amicale des sapeurs-pompiers de Montluel	200,00
Divers	Association Maintien Agriculture Paysanne	564,00
Divers	Picorez dans l'Ain	150,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire Daudet	4 382,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire Jailleux	448,00
Enfance-Scolaire	Coopérative scolaire St-Exupéry	3 822,00
Enfance-Scolaire	Sou des écoles de Jailleux	550,00
Enfance-Scolaire	Sou des écoles laïques de Montluel	2 500,00
Personnel	Comité d'œuvre Sociale du personnel communal	7 200,00
Social-Culture	Maison Jeunes et Culture - <u>sous réserve de convention d'objectifs 2021</u>	93 500,00
Social-Culture	Maison Jeunes et Culture - <u>sous réserve de convention d'objectifs – RAPPEL 2020</u>	2 144,00
Solidarité	Amicale des Donneurs de sang	700,00
Solidarité	Association des sauveteurs secouristes	500,00
Solidarité	Club du Bel-Age	3 500,00
Solidarité	Sérénade (maison de retraite)	600,00
Solidarité	France Bénévolat des Pays de l'Ain	100,00
Sport	Archers du canton de Montluel	200,00
Sport	Co Danse Academy	1 000,00
Sport	Football Club Côtère Luenaz- <u>sous réserve convention d'objectifs</u>	2 000,00
Sport	Club de gymnastique La Sereine	2 000,00
Sport	Racing Club Montluel - <u>sous réserve convention d'objectifs</u>	48 500,00
Sport	Twirl sportif – <u>sous réserve de convention d'objectifs</u>	1 000,00
Sport	Union bouliste	1 500,00
Sport	Enjoy Pilat	300,00
Somme à valoir	Provision subventions exceptionnelles	40 458,20
TOTAL		269 000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- DE VALIDER, pour 2021, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées ;
- DE L'AUTORISER à verser les sommes allouées à chaque association.

8/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Près de 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale et pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 et devrait être de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne devrait payer la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Il est précisé, que les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Par conséquent, afin de corriger ces différences et pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes, un coefficient directeur est institué.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition inchangés, c'est-à-dire au même niveau que depuis 2014, conformément aux engagements pris par la majorité municipale.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

VU les lois de finances annuelles ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition inchangés, c'est-à-dire au même niveau qu'en 2014 ;
- **D'APPROUVER** pour l'année 2021 les taux d'imposition suivants :
 - Foncier bâti : 12,50 % + 13,97 % (taux du Département de l'Ain transféré) soit un taux de 26,47 % ;
 - Foncier non bâti : 43,52 %.

Il est rappelé que pour 2021 le taux d'imposition de la taxe d'habitation est maintenu à 10,42 %, c'est-à-dire au même niveau qu'en 2014.

9/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL (Annexe n°3)

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2021.

Il est présenté et fait lecture des différents articles du budget primitif principal 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'examiner le projet de budget dont les totaux s'élèvent à :

Projet de BP 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses	7 308 751,78 €	2 655 854,91 €
Total des recettes	7 308 751,78 €	2 655 854,91 €

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADOPTER** le budget primitif principal 2021 comme indiqué ci-dessus.

COMMUNICATION DU MAIRE

Objet du marché	Date notification du marché	Nom de l'entreprise attributaire	Montant du marché H.T.
Fourniture, pose, entretien et maintenance des défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur le territoire de la commune de Montluel.	05.03.2021	D-SECURITE GROUPE	21 964 euros HT
Reconnaissances géotechniques et instrumentation	17.03.2021	ERG GEOTECHNIQUE	37 560 euros HT

